

# **COMPTABILITE GENERALE :**

## **Première partie : INTRODUCTION ET INITIATION**

CHAPITRE 1 GENERALITES

CHAPITRE 2 FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE

CHAPITRE 3 ETUDE DU SYSTEME OHADA

## **2ME PARTIE : COMPTABILITE USUELLE**

CHAPITRE 1 ACHAT ET VENTE DE MARCHANDISES

CHAPITRE 2 REGLEMENT PAR EFFETS DE COMMERCE

CHAPITRE 3 RECIPROCITE DES COMPTES

CHAPITRE 4 CHARGES DE PERSONNE

## **3 EME Travaux de fin d'exercice**

CHAPITRE 5 AMORTISSEMENT POUR DEPRECIATION

CHAPITRE 6 PROVISIONS

CHAPITRE 7 AJUSTEMENT DES COMPTES DE GES

## **Chapitre 1 GENERALITES**

### **A Notion d'entreprise**

#### **1- Définition d'une entreprise**

Une Entreprise est une organisation qui combine des moyens financiers, humains et matériels en vue de produire des biens et des services destinés à la vente pour en tirer un bénéfice.

#### **2 - Classification**

Les entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères :

##### **\*Selon leur dimension**

On trouve de grandes entreprises, de moyennes entreprises et de petites entreprises. Le critère de chiffre d'affaire est utilisé.

##### **\*Selon leur activité,**

On trouve :

*Les entreprises commerciales* : ce sont des entreprises qui achètent des biens et qui les revendent en l'état

Ex: **Score, les librairies**

*Les entreprises industrielles*, ce sont des entreprises qui achètent des biens (matières premières) et qui les transforment en d'autres biens appelés Produits finis destinés à la vente.

Ex : **Nestlé**

*Les entreprises de services*, elles concernent les entreprises qui interviennent dans les domaines suivants : les transports, les assurances, les banques etc.....

##### **\*Selon leur statut juridique**

###### *Entreprise individuelle*

C'est une entreprise créée par une seule personne et qui apporte la totalité du capital. Cette personne est appelée **l'exploitant**.

###### *Entreprise Sociétaire*

Appelée société, c'est une entreprise qui appartient à deux (2) ou plusieurs personnes appelées ASSOCIES qui mettent en commun leurs apports.

Les sociétés peuvent être divisées :

**LES SOCIETES DE PERSONNES** : Ce sont des sociétés dont les associés sont solidairement et indéfiniment responsables des dettes de la société. La société type est la SOCIETE EN NOM COLLECTIF (S.N.C)

## LES SOCIETES DE CAPITAUX

Ce sont des sociétés dont les associés ne sont responsables que par rapport à leur apports

.La société type est la S.A (Société Anonyme)

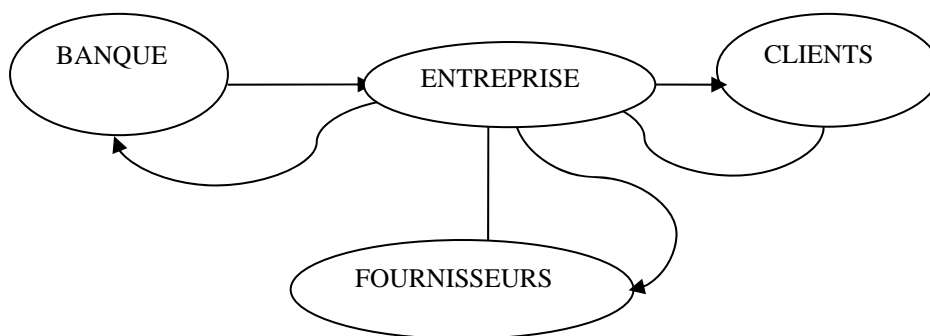
LES SOCIETES A REponsabilite LIMITEE (S.A.R.L)

Ce sont des sociétés hybrides entre la S.A et la S.N.C

### B LES FLUX ECONOMIQUES

Trois agents économiques peuvent être retenus : LES CLIENTS, BANQUES, FOURNISSEURS.

Nous pouvons représenter les relations de l'entreprise avec ces agents économiques par le schéma suivant



Nous remarquons que les relations de l'entreprise sont caractérisées par l'existence de deux flux économiques opposés.

Un **flux économique** est un mouvement de biens, de monnaie, de services, découlant d'opérations faites par une entreprise, soit avec des agents économiques (flux externes) soit à l'intérieur de l'entreprise (flux internes)

Il existe deux types de flux :

#### **Les flux réels**

Que sont les flux de biens et de services

#### **Les flux financiers**

Que sont les mouvements de monnaie ou substituts de la monnaie (carte de crédit, cheque, billet à ordre...)

En résumé, toute la vie économique est caractérisée par l'existence de **deux flux économiques opposés** : LES FLUX REELS, LES FLUX FINANCIERS

## C NECESSITE DE LA COMPTABILITE DANS L'ENTREPRISE

### 1. Définition de la comptabilité

La comptabilité est un ensemble de techniques qui permet à l'entreprise de suivre tous les flux économiques qui résultent de ses diverses opérations.

La comptabilité peut être définie comme un système d'organisation de l'information financière permettant de :

- i. saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées ;
- ii. fournir après traitement approprié, un ensemble d'information conforme aux besoins des divers utilisateurs intéressés.

Pour garantir la qualité et la compréhension de l'information, toute comptabilité implique :

- iii. le respect des principes,
- iv. une organisation répondant aux exigences de collecte, de tenue, de contrôle, de présentation, de communication et de vérification.
- v. la mise en œuvre de méthodes et de procédures,
- vi. l'utilisation d'une terminologie commune.

La comptabilité dans l'espace OHADA est régie par les dispositions de l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, le SYSCOA.

## *2. Objectifs de la comptabilité*

La comptabilité générale se propose d'atteindre les objectifs ci-après :

- i. la mesure du résultat,
- ii. l'évaluation du patrimoine et de la situation financière,
- iii. la preuve des opérations financières réalisées.

Ainsi, la comptabilité est un système coordonné qui, aux moyens d'enregistrements, de classement, d'agrégats permet de représenter des flux économiques (mouvements de biens, de services et de monnaie ou des situations d'objets susceptibles d'être comptés et additionnés).

Pour créer une entreprise, il faut d'abord un capital de départ. On entend par capital de départ, tout bien apporté utilisé comme moyen de production (argent, terrains, machines...). Ainsi, le premier objectif de toute comptabilité est de suivre les transformations successives que subit le capital dans une entreprise. Le deuxième objectif est de chiffrer les résultats obtenus par suite de ces transformations.

En résumé, la comptabilité consiste à :

- Recueillir des informations concernant les flux économiques et les consigner sur des documents
- Enregistrer et analyser ces flux à partir de ces documents.
- Déterminer les résultats de l'exploitation (Bénéfice ou perte) au cours d'une période
- Etablir la situation de l'entreprise en fin de période.
- Apprécier la gestion passée et à établir des prévisions de gestion future

## Chapitre 2 LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE

### I. Le Bilan

#### 1/ Définition du bilan

Le bilan est un tableau divisé en deux parties ; dans la partie droite on inscrit les **ressources** qui correspondent à l'origine des fonds utilisés et dans la partie gauche ,les **emplois** qui constituent l'utilisation de ces ressources .

La partie droite est appelée **PASSIF** et la partie gauche **ACTIF**

BILAN A UNE DATE DONNEE

ACTIF	PASSIF
BIENS	CAPITAL
CREANCES	RESULTAT
	DETTES

Le patrimoine de l'entreprise correspond à sa richesse, à sa fortune, il est calculé comme suit :

➤ **PATRIMOINE= BIENS +CREANCES- DETTES**

Par définition EMPLOIS = RESSOURCES

ACTIF= PASSIF

BIENS +CREANCES = CAPITAL +RESULTAT +DETTES

BIENS + CREANCES – DETTES =CAPITAL +RESULTAT

➤ **PATRIMOINE = CAPITAL + RESULTAT**

#### 2) Les éléments du Bilan

**LES EMPLOIS** : Ils représentent l'utilisation qui a été faite des ressources.

**BIENS** :

- **IMMOBILISATIONS** : Ils comprennent les terrains, les bâtiments, les machines.
- **LES STOCKS** : (matières, marchandises et fournitures, produits finis, les emballages....)
- **ESPECES EN CAISSE** : L'argent en caisse

**CREANCE** : toute somme due par des tiers (vente à crédit, somme due par des clients, prêt accordé aux tiers, avance versée, somme déposée à la banque)

**LES RESSOURCES** : Elles représentent l'origine des fonds utilisés c'est à dire les moyens mis en œuvre.

- **CAPITAL** : les ressources fournies par l'exploitant ou les associés et qui sont appelés à rester durablement dans l'entreprise. Ces apports peuvent être en nature (machines, immobiliers...) ou en numéraire (espèces).

**-RESULTAT** : ce sont les ressources propres provenant de l'entreprise : le Résultat qui peut être positif, négatif ou nul.

**-DETTES** : Toute somme due aux tiers (achat à crédit (somme due aux fournisseurs ), emprunt souscrit auprès des tiers , avance reçue, rémunération due au personnel, découvert bancaire (somme due momentanément à la banque) sommes dues à l'Etat.

Les ressources et les emplois sont subdivisés à :

**L'ACTIF** en :

- Actif immobilisé
- Actif circulant
- Trésorerie- Actif

**LE PASSIF** en :

- Ressources stables
- Passif circulant
- Trésorerie- Passif

#### LE BILAN A UNE DATE DONNEE

ACTIF	PASSIF
Actif Immobilisé	Ressources Stables
Actif Circulant	Passif Circulant
Trésorerie- Actif	Trésorerie- Passif

### A) L'actif

#### A-1) Les différents éléments de l'actif

L'actif du bilan d'une entreprise industrielle ou commerciale est en général divisé en trois blocs principaux : l'Actif Immobilisé, l'Actif Circulant et la Trésorerie actif.

\* L'actif immobilisé est utilisé pour l'activité à long terme de l'entreprise. Il ne varie que très peu d'un jour à l'autre et n'est que rarement converti en liquidités durant la vie de l'entreprise.

\* L'actif circulant comprend les stocks et les créances, c'est-à-dire un ensemble de postes qui correspondent à une circulation importante et permanente de liquidités monétaires et qui varient quotidiennement.

\* La Trésorerie Actif inclut les titres de placement (qui sont des titres rapidement négociables) et les disponibilités en banque et caisse.

On peut dire que les actifs circulant et la Trésorerie Actif présentent un degré de liquidité supérieur à celui des actifs immobilisés. L'objectif fondamental du plan Syscoa est néanmoins de présenter les actifs selon leur rôle ou leur destination : actifs immobilisés qui constituent l'outil de l'activité de l'entreprise et actifs circulants qui n'ont pas de vocation à rester durablement dans l'entreprise.

### **A-2) L'évaluation des actifs**

L'évaluation des actifs résulte toujours d'estimations. Les méthodes comptables à adopter pour procéder à cette évaluation sont décrites dans les « principes comptables généralement admis ». Dans l'espace OHADA, ces principes sont définis par le SYSCOA.

Tous les actifs figurent dans la colonne « brut » du bilan pour une valeur historique d'origine, également appelée valeur d'entrée. Cette valeur d'entrée correspond à un coût de production (stock de produits finis), à un coût d'acquisition (immobilisations, stocks de matière premières), ou à un prix de vente (créances-clients).

Les immobilisations corporelles sont systématiquement amorties chaque année, à l'exception des terrains. En effet, toute immobilisation corporelle (sauf les terrains) perd obligatoirement de la valeur chaque année du fait de son usage, de sa vétusté ou de son obsolescence.

A l'issue de chaque exercice, tous les actifs sont évalués. Pour ce faire, on recherche la valeur réelle de l'actif sur le marché, soit en fonction du cours de bourse (valeurs mobilières du placement), soit en fonction du prix qu'accepterait d'en donner un chef d'entreprise prudent et avisé.

\* Si le montant donné par l'évaluation est inférieur à la valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est obligatoirement comptabilisée (en application du principe comptable de prudence).

Les amortissements et provisions pour dépréciation figurent dans la colonne « amortissements et provisions » et viennent en déduction de l'actif brut.

\* Si le montant donné par l'évaluation est supérieur à la valeur d'entrée, aucune écriture n'est comptabilisée (toujours en application du principe de prudence).

Il est courant de provisionner des stocks (stocks démodés, cours mondiaux en baisse) ou des créances clients (clients en faillite). Il est rare de provisionner des titres de participations ou des valeurs mobilières de placement, sauf en cas de mauvaises affaires faites par la filiale ou en cas de baisse des cours de bourse.

Les plus-values potentielles (terrains qui ont pris de la valeur, valeurs mobilières de placement qui bénéficient d'une hausse générale des cours de bourse) n'apparaissent jamais au bilan ; néanmoins, certains **actifs** peuvent être **réévalués** et toute information utile peut être fournie en annexe.

## B) Les éléments du Passif

Le passif du bilan d'une entreprise industrielle ou commerciale est en général divisé en trois blocs principaux ; les ressources stables, le passif circulant et la Trésorerie-Passif.

- Les ressources stables comprennent les capitaux propres (capital, réserves, résultat, subventions d'investissement, provisions réglementées) et les dettes financières (emprunts, crédit bail, dettes financières diverses).

- Le passif circulant regroupe les dettes liées au cycle d'exploitation, et les dettes Hors Activités Ordinaires. Il inclut les dettes fournisseurs, des avances clients, les dettes sociales (personnel et organismes sociaux) et les dettes fiscales (Etat, et ses démembrements) et les dettes diverses (associés et autres).

La Trésorerie-Passif comprend les crédits de trésorerie (avances, concours bancaires) et les découverts.

### 3/ Présentation normalisée du Bilan

ACTIF		PASSIF
<b>ACTIF IMMOBILISE</b> Charges Immobilisées Immobilisations Incorporelles Immobilisations corporelles Terrains Bâtiments matériel Avance et acompte versé sur immobilisation Immobilisations financières		<b>RESSOURCES STABLES</b> Capital Réserves Report à nouveau Résultat Subventions d'investissement <b>Dettes financières</b> EMPRUNT
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		TOTAL Ressources stables
<b>ACTIF CIRCULANT</b> Stocks Marchandises Produits finis.... Créances Fournisseurs avance versée Clients....		<b>PASSIF CIRCULANT</b> Clients avances reçues Fournisseurs Autres dettes
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>
<b>TRESORERIE- ACTIF</b> Titre de placement, valeurs encaissables Banques, cheques postaux		<b>TRESORERIE- PASSIF</b> Banque, concours bancaire



Caisse		
<b>TOTAL TRESORERIE – ACTIF</b>		<b>TOTAL TRESORERIE- PASSIF</b>
ECART DE CONVERSION ACTIF		ECART DE CONVERSION PASSIF
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL

Exercice d'application : Le 1<sup>er</sup> Janvier 2009, Mr DIA décide de créer une entreprise. Il apporte 200.000 qu'il dépose en caisse, des marchandises d'une valeur de 4.200.000 et du matériel de bureau estimé à 3.600.000. Il emprunte en outre 4.000.000 qu'il dépose à la SGBS. Après un an d'activité au 31 décembre, Mr DIA procède à l'estimation de ses biens, dettes et créances :

- Le matériel de bureau est estimé à 4.000.000
- Il reste en magasin des marchandises d'une valeur de 5.700.000
- Des clients luidoivent 6.900.000
- L'avoir en banque s'élève à 4.500.000
- L'avoir en caisse s'élève à 450.000
- Il doit toujours 4.000.000
- Il doit à ses fournisseurs 8.600.000 F
- Rémunérations dues à son personnel : 2.350.000 F

**T.A.F. :** Présenter le bilan de départ de Mr DIOP au 1<sup>er</sup> janvier 2003  
Calculer le patrimoine de Mr DIOP au 31 décembre 2003 et en déduire le résultat  
Etablir le bilan de l'entreprise au 31 décembre 2003

## II / LE COMPTE

### 1/ Définition

Le compte est un tableau divisé en deux parties la partie droite est appelée CREDIT, la partie gauche est appelée DEBIT.

Débitier un compte c'est inscrire une somme au coté gauche du compte, Créditer un compte c'est inscrire une somme au côté droit du compte.

On inscrit dans le compte **Caisse** toutes les opérations qui concernent la caisse, toutes les opérations qui intéressent les fournisseurs sont inscrites dans le compte **Fournisseur**

Pour pouvoir débitier ou créditer un compte il faudrait faire une analyse comptable.

### 2/ Analyse comptable

C'est une opération qui consiste à identifier dans une opération quel est le compte qui constitue l'**emploi** et quel est le compte qui constitue la **ressource**.

### Application

Faites l'analyse comptable des opérations suivantes :

- a) retrait de la Banque pour alimenter la caisse : 3,5M
- b) achat d'un véhicule réglé par banque : 10M
- c) achat de marchandises à crédit : 0,8M
- d) vente de marchandises à crédit : 1,3M
- e) règlement d'un client par Banque : 1,5M
- f) règlement d'un fournisseur par Banque : 2,2M

### Tableau d'analyse EMPLOI / RESSOURCE

Date	Libellés	EMPLOI		RESSOURCE	
		Intitulé	montant	Intitulé	montant
a	Retrait d'espèces				
b	Achat d'un véhicule				
c	Achat de marchandises				
d	Ventes de marchandises				
e	Règlement				
f	Règlement				
	Totaux	TOTAL EMPLOIS		Total ressources	

### 3/ Fonctionnement du compte

Un compte est **débité** si pour l'opération qui le concerne il constitue un **emploi**. Un compte est **crédité** si pour l'opération qui le concerne **une ressource**.

DEBIT	BANQUE	CREDIT
<b>EMPLOI</b>		<b>RESSOURCE</b>

### III / le journal

Le journal est un registre dans lequel on inscrit au jour le jour dans un ordre chronologique les faits comptables

N° de Cpte à Débiter	N° de Cpte à Créditer	Date de l'opération	Montant	Montant
		Intitule du compte à débiter		
		Intitulé du compte à créditer		
		Libellé explicatif de l'opération et document Servant de preuves : N° chèque, N° effet, factures.		

### **Application**

10 – 01 CHQ N 0045673 de 1000 000 F de la Banque pour payer un fournisseur.

401	521	10-01 Fournisseur Banque ,CHQ N°0045673	1000 000	1000 000
-----	-----	--	----------	----------

Un journal comprend plusieurs **articles**. Un article comprend : une date des N° de compte, l'intitulé des comptes à débiter et à créditer, leur montant correspondant et surtout le libellé explicatif de l'opération

Le premier article du journal est la reprise du Bilan d'ouverture.

#### IV / Le Grand LIVRE

Le grand livre est le document dans lequel on regroupe tous les comptes ouverts par l'entreprise et qui sont présentés en général en T, le GL sert à établir la balance

##### 1/ Ouverture des comptes

l'ouverture des comptes consiste à inscrire au **Débit** des comptes leur montant correspond à l'**Actif** du Bilan ou inscrire au Crédit des comptes leur montant correspondant au **Passif** du Bilan .

##### 2 / Fermeture des comptes

Elle consiste à calculer le solde de chaque compte

**Solde = Débit – Crédit**  
**Crédit – Débit**

Si DEBIT > CREDIT           solde débiteur  
SI CREDIT > DEBIT         solde créditeur  
SI CREDIT = DEBIT         compte soldé

D	Banque	C	D	fournisseurs	C	D	client	C

Pour fermer le compte on inscrit le **solde débiteur** au **crédit** et le **solde créditeur** au **débit** et on trace deux traits de préférence

#### REMARQUE :

Pour établir le bilan à la fin de l'exercice, on inscrit à l'**Actif** les comptes qui ont un **solde débiteur** et au **Passif** les comptes qui ont un **solde créditeur**.

Exceptions à cette règle : .Ces comptes même s'ils ont des soldes débiteurs doivent être inscrits au passif avec le signe – : RESULTAT- REPORT A NOUVEAU- COMPTE DE L'EXPLOITANT

### 3/- Présentation du compte

Plusieurs types de présentation sont utilisées nous allons en retenir les suivantes :

#### 3/1 présentation classique

Débit		compte x		crédit	
date	Intitulé de l'opération	Montant	Date	Intitulé de l'opération	Montant

#### 3/2 présentation à colonnes mariées

Date	Intitulé des opérations	Montant	
		Débit	Crédit

#### 3/3 présentation à colonnes mariées avec solde

Compte					
date	Intitulé de l'opération	Montant		Solde	
		Débit	Crédit	débiteur	Créditeur

#### 3/4 présentation schématique (la plus utilisée)

COMPTE X	
Débit	CREDIT

#### 4- les différents types de compte

il existe deux types de compte

- les comptes de BILAN
- les comptes de GESTION

##### 5/1 les comptes de bilan

Ils comprennent les **comptes d'Actif** qui sont des **emplois provisoires** (biens et créances) et les comptes de **Passif** qui sont des **ressources** et qui comprennent le capital, le résultat et les dettes

##### 5/2 les comptes de gestion

Ils comprennent :

Les **comptes de charges** qui sont des **emplois définitifs** et qui ont pour effet d'**appauvrir** l'entreprise

Les **comptes de produits** qui sont des **ressources** et qui ont pour conséquence d'**enrichir** l'entreprise .

Les comptes de gestion permettent de déterminer le COMPTE DE RESULTAT :

Ils comprennent :

Les **comptes de charges** qui sont des **emplois définitifs** et qui ont pour effet d'**appauvrir** l'entreprise

Les **comptes de produits** qui sont des **ressources** et qui ont pour conséquence d'**enrichir** l'entreprise.

Les comptes de gestion permettent de déterminer le COMPTE DE RESULTAT.

Le bilan indique à une certaine date les actifs de l'entreprise et la manière dont ils sont financés, mais il manque un document qui retrace l'activité de l'entreprise durant l'exercice écoulé en récapitulant l'ensemble des **produits** et des **charges** afférents à cet exercice. Ce document s'appelle le **compte de résultat** ; il est toujours joint, de même que l'annexe, au bilan.

Il existe plusieurs manières de présenter le compte de résultat. Les Anglo-Saxons ont pour habitude de présenter un compte par **fonction** (production, vente, administration), ce qui a l'avantage de permettre de calculer la marge sur coût de production des produits finis vendus. Ils calculent ensuite un résultat d'exploitation, un résultat avant impôt, puis un résultat après impôt.

Les dispositions du SYSCOA sont différentes. Le SYSCOA impose la présentation du compte de résultat selon la **nature** des produits et des charges, et non par fonction. Les principaux produits et charges sont :

- les produits et charges d'exploitation, qui permettent de calculer le résultat d'exploitation mesurant le résultat de l'activité normale et courante de l'entreprise ; ce

résultat est celui de la pure activité industrielle ou commerciale de l'entreprise, en dehors de tout problème financier ou exceptionnel.

- les produits et charges financiers, qui permettent de calculer un résultat financier mesurant le résultat de l'activité financière de l'entreprise : coûts des emprunts et des découverts bancaires, produits financiers tirés des prêts accordés ou des valeurs mobilières possédés, etc.

- les produits et charges hors activités ordinaires, qui permettent de calculer un résultat HAO mesurant le résultat des activités qui ne sont ni courantes, ni normales, ni financière de l'entreprise : plus values sur cessions d'actifs immobilisés.

Par les comptes de GESTION : **RESULTAT= PRODUITS - CHARGES**

**COMPTE DE RESULTAT**

**DEBIT**

**CREDIT**

Achat de marchandises			<i>Vente de marchandises</i>
<b><u>-Variation de marchandises</u></b>			
Autres achats (eau, électricité ;;;)			<i>Subvention d'exploitation</i>
Transport			<i>Autres produits</i>
Loyer payé			<i>Loyer reçu</i>
Frais bancaires			<i>Intérêts reçus</i>
Impôt de taxe			
Charges de personnel			
Intérêts payés			
Dotation aux amortissements			
<b><u>SOLDE CREDITEUR(BENEFICE)</u></b>	<b><u>ou</u></b>		<b><i>SOLDE DEBITEUR (PERTE)</i></b>

Lavariation est égale à la différence entre le STOCK FINAL (existant au 31/12) et le STOCK INITIAL (existant au 01/01).

**VARIATION DE STOCK = STOCK FINAL – STOCK INITIAL**

**Remarque :**

**Les comptes de gestion ne sont jamais inscrits dans le bilan .**

Le résultat est déterminé en passant :

Par les comptes de BILAN : **RESULTAT= PATRIMOINE - CAPITAL**

Par les comptes de GESTION : **RESULTAT= PRODUITS - CHARGES**

## V/ LA Balance

C'est un document qui regroupe tous les comptes ouverts par l'entreprise et qui met en évidence les soldes d'ouvertures ( la situation des comptes de l'exercice précédent ), les mouvements de l'exercice, les sommes inscrites au débit et au crédit des comptes au cours de l'exercice ) et les soldes de la balance permettent de vérifier l'exactitude des reports du journal au grand – livre , c'est un moyen de contrôle.

La balance permet d'établir les états financiers (Bilan, Compte de résultat, TAFIRE)

### Tracé de la Balance

N° de comptes	Intitulés des comptes	Solde d'ouverture		Mouvements de l'exercice		Soldes de clôture	
		Débit	Crédite ur	Débit	Crédit	Débit	Crédite ur
Classe1							
Classe 2							
Classe 3							
Classe4							
Classe 5							
Classe6							
Classe7							
Classe8							
Total		X	= X	Y	= Y	Z	= Z

## CHAPITRE 3 ETUDE DU SYSTEME COMPTABLE OHADA

### I. Présentation générale et motivations du SYSCOHADA

L'idée d'harmoniser les droits africains est apparue dans les années 60 . Cette idée n'a pas pu se réaliser pour diverses raisons. Cet état de choses a entraîné des difficultés certaines dans les relations entre les Etats et notamment dans le domaine des affaires.

Conscient de ce que le développement ne peut se réaliser que dans un environnement juridique et judiciaire sécurisé les dirigeants politiques ont fini par accepter l'idée d'uniformisation et de modernisation des législations des pays africains. Le 17 Octobre 1993 est signé à Port Louis le traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.



Le traité est entré en vigueur le 18 Septembre 1995. Un organisme appelé « ORGANISATION POUR L' HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA) » est mis en place.

L'OHADA est divisé en région : la région de l'espace OHADA est constituée par un ensemble économique formé par un certain nombre d'Etats parties dans le but de favoriser leur développement économique et social, notamment par l'unification de leur marché intérieur et par la mise en œuvre de politiques sectorielles communes : c'est le cas de la CEMAC et de l'UEMOA .

Les actes pris par l'adoption des règles communes prévues par le traité sont qualifiées « d'ACTES UNIFORMES ». Les actes uniformes sont directement applicables et obligatoires dans les Etats parties nonobstant toutes dispositions de droits internes antérieures ou postérieures contraires.

Différents actes uniformes ont été publiés. Le dernier acte est celui portant **organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.**

Cet acte uniforme relatif à la comptabilité se propose d'harmoniser les règles comptables applicables dans les pays de l'OHADA grâce aux référentiels mis en place : **LE SYSTEME COMPTABLE OHADA**

## **II. Champ d'application du SYSCOHADA**

Le syscohada s'applique :

- ✓ aux entreprises soumises aux dispositions du droit commercial
- ✓ aux entreprises publiques, parapubliques, d'économie mixte
- ✓ aux coopératives
- ✓ plus également aux entités produisant des biens et services marchands ou non marchands dans la mesure où elles exercent dans un but lucratif ou non des activités économiques à titre principal ou accessoire qui se fondent sur des actes répétitifs à l'exception de celles soumises aux règles de la comptabilité publique , les banques , les établissements financiers et les assurances qui sont assujetties à des plans comptables spécifiques.

## **III. Caractéristiques du système comptable OHADA**

Le syscohada se distingue par un certain nombre d'options regroupées dans les thèmes ci- après :

### **A. Une formalisation de la réglementation comptable**

L'acte uniforme comprend 113 articles qui constituent l'émergence d'un droit comptable autonome comprenant entre autre :

- ❖ L'obligation de la tenue de comptabilité pour les entreprises assujetties
- ❖ La tenue de livres et documents obligatoires( livres , journal, la balance générale des comptes, livre d'inventaire)

### **B. Une date de clôture des exercices unique imposée aux entreprises**

L'exercice coïncide avec l'année civile, la comptabilité part du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre.

### **C. La référence aux principes comptables fondamentaux et aux normes internationales**

Le syscohada énonce les principes comptables fondamentaux auxquels il se réfère et fait référence aux normes internationales

Le syscohada énonce 9 principes comptables qui s'imposent dans la tenue d'une comptabilité

1. **La prudence** : Le principe de prudence doit éviter de donner une vue trop optimiste de la situation de l'entreprise : un gain (produit) ne doit être comptabilisé que lorsqu'il est devenu certain, au contraire une charge doit être comptabilisée dès lors que son existence est probable.
2. **La permanence des méthodes** : les règles appliquées au cours des périodes annuelles successives doivent rester fixes afin de permettre la comparaison dans le temps de l'évolution de l'entreprise..
3. **La correspondance bilan de clôture – bilan d'ouverture**
4. **La spécialisation des exercices** : l'activité de l'entreprise est découpée en période comptable appelée EXERCICES et ceux ci sont autonomes
5. **Le coût historique** : les flux ou mouvements économiques qui traversent l'entreprise sont enregistrés de façon définitive à la valeur nominale exprimée en FCFA courant
6. **La continuité de l'exploitation** : Pour l'établissement des comptes annuels, l'entreprise est présumée poursuivre ses activités.
7. **La transparence** : la comptabilité doit se conformer aux règles et procédures édictées par le syscohada.
8. **L'importance significative** : toute information ou élément pouvant influencer les utilisateurs des documents doivent être fournis.
9. **La prééminence de la réalité sur l'apparence juridique** : la réalité économique prime sur l'apparence juridique. Il est donc possible d'inscrire au bilan des biens détenus dans le cadre de contrat de bail, et de réserves de propriétés ,d'inscrire dans les charges de personnel le coût des services fournis par le personnel extérieur non lié à l'entreprise par un contrat de travail .

#### **D. L'adaptation des états financiers à la dimension des entreprises et à leur activité**

Les informations comptables sont regroupées une fois au moins par an dans des tableaux de synthèse qu'on appelle **Etats financiers**. Les états financiers sont rendus obligatoires en fonction de la taille des entreprises, appréciées selon des critères relatifs au chiffre d'affaire de l'exercice.

Trois modèles d'états financiers sont prévus :

- **LE SYSTEME NORMAL** : toutes les entreprises sont soumises au système normal de tenu et de présentation des comptes sauf exception liée à sa taille. Il concerne toute entreprise dont le chiffre d'affaire est supérieur à 100 millions de FCFA quelque soit son secteur d'activité. Le système normal comporte l'établissement du Bilan, du

compte de résultat de l'exercice, du Tableau financier des ressources et des emplois (Tafire), d'un état annexé et d'un état supplémentaire.

- LE SYSTEME ALLEGE : c'est le système applicable aux PME dont la taille est appréciée à partir de critères relatifs au montant du chiffre d'affaire ne justifiant pas nécessairement le recours au système normal. il comporte l'établissement du bilan, du compte de résultat et de l'état annexé. Il concerne :

Les entreprises commerciales dont le C.A annuel est compris entre 30 millions et 100millions de FCFA

Les entreprises artisanales dont le C.A annuel est compris entre 20 millions et 100millions de FCFA

Les entreprises de services dont le C.A est compris entre 10millions et 100millions

- LE SYSTEME MINIMAL DE TRESORERIE (S.M.T) est le système de comptabilité admis pour les très petites entreprises dont les recettes annuelles ne dépassent pas un certain seuil. Il répond à des conditions de formes et de fonds dérogatoires aux dispositions comptables de droit commun. Il concerne :

Les entreprises commerciales dont le C.A est inférieur à 30millions

Les entreprises artisanales dont le C.A est inférieur à 20millions

Les entreprises de services dont le C.A est inférieur à 10 millions

#### **IV. Nomenclature comptable**

Le syscohada regroupe l'ensemble des comptes en classes. La numérotation des comptes est décimale. Les comptes sont numérotés de 1 à 9 . Chaque classe est divisée en comptes principaux comportant 2 chiffres :

Le 1<sup>er</sup> la classe le 2eme précise une division de la classe.

Chaque compte principal à 2 chiffres peut être divisé en compte divisionnaire à 3 chiffres lesquels peuvent être divisés en sous compte.

Exemple : **Classe 1**

10 Capital

101 Capital social

1011Capital souscrit non appelé

Le cadre comptable est subdivisé en 9 classes :

**Classe1 : Compte des ressources durables**

**Classe2 : Compte d'actif immobilisé**

**Classe 3 : Compte de stocks**

**Classe4 : Compte de TIERS**

**Classe5 : Compte de TRESORERIE**

**Classe6 : Compte des charges ACTIVITES ORDINAIRES (AO)**

**Classe 7 : Compte de produits ACTIVITES ORDINAIRES**

**Classe 8 : Autres charges et autres produits (HAO)**

**Classe 9 : Compte des engagements hors bilan et comptes de la comptabilité analytique**

Ces comptes représentent

**Pour les classes de 1 à 5 : des Comptes de Bilan (PATRIMONIAUX)**

**Pour les classes 6, 7, 8 :** des comptes de **Gestion** (Charges et produits qui forment le résultat)

Pour la classe 9 : Compte des engagements hors bilan et les comptes de la comptabilité analytique de gestion.

**REMARQUE :**

Le Syscohada essaie d'aménager dans la mesure du possible des constantes ou des parallélismes de codification, susceptibles de favoriser la mémorisation et dans certains cas la compréhension : Exemple de parallélisme entre charges et produits (601 achats de marchandises et 701 Vente de marchandises/ 602 achat de matières premières et 702 vente de produits finis, 697 Dotations aux provisions et 797 reprise de provisions financières, 65 autres charges et 75 autres produits)

**Exemple de constantes :**

Le chiffre 9 en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> position à un solde inversé par rapport à la nature normale des comptes de la catégorie : utilisation des comptes 401 à 408 pour les comptes de fournisseurs créditeurs et du compte 409 pour les comptes de fournisseurs débiteurs .

Utilisation des comptes débiteurs 6011 à 6014 pour les achats de marchandises et du compte créditeur 6019 pour les RRR obtenus

Le chiffre 8 en 2<sup>ème</sup> position dans la classe 2 est utilisée pour indiquer les comptes d'amortissement

Exemple : 24 Matériel

284 amortissements matériels

Le chiffre 9 en 2<sup>ème</sup> position dans la classe 2 est utilisée pour indiquer et au niveau des autres classes des comptes de provisions

Exemple : 29 : provision pour dépréciation

39 : provision pour dépréciation des stocks

## **V. Etude des classes**

### **A. Classes 1**

Les comptes des ressources stables sont constitués par les moyens de financement dont dispose

l'entreprise de façon permanente et durable. Il s'agit de capitaux propres et de capitaux empruntés ; Les capitaux propres résultent de la somme algébrique des comptes de capital, de réserves , de report à nouveau, de résultat net de l'exercice, de subventions d'investissement, de provisions réglementées et fonds assimilés.

Les capitaux propres représentent le patrimoine de l'entreprise, les capitaux empruntés sont constitués par les dettes financières auxquelles l'entreprise a recours pour assurer le financement d'une partie au moins de ses activités.

10 Capital

101 Capital social : il est utilisé dans les sociétés, c'est l'ensemble des apports en numéraire ou en nature.

102 capital par dotation : il reçoit les fonds de dotation par les entreprises publiques ;

103 Capital Personnel : c'est le compte ouvert uniquement pour les entreprises individuelles. Il permet de constater le capital initial représenté par des apports en

numéraire ou en nature effectuée par l'entrepreneur à titre définitif et des dettes qu'il décide d'inscrire au bilan. Lorsque le solde du compte est débiteur il reste au passif précédé du signe moins (-)

104 Compte de l'exploitant : il sert à établir au cours de l'exercice la situation de l'entrepreneur en ce qui concerne :

- les apports et compléments d'apports financiers des biens et services affectés à l'entreprise à titre temporaire
- les retraits effectués au cours de l'exercice pour des besoins personnels

le compte 104 est systématiquement soldé à la clôture de l'exercice, son solde est viré au compte 103 Capital Personnel

11 Réserves

Elles sont représentées par la fraction des bénéfices conservés à la disposition de l'entreprise sans être incorporée au coût du capital

12 Report à nouveau

Il est constitué par tout ou partie :

Des bénéfices des exercices antérieurs non distribués ou non affectés à un compte de réserve

Des pertes non compensées par des prélèvements opérés sur le capital les réserves.

La somme provenant des arrondis des dividendes distribués.

13 Résultat net

Il permet de déterminer les soldes significatifs de gestion

16 Emprunts et dettes assimilées

Ils représentent les ressources financières externes contractées auprès des établissements de crédit ou de tiers divers affectés de façon durable au financement de moyen de production ou d'exploitation. Cette dette doit avoir une origine supérieure à un an.

Les dettes assimilées : Ce sont les intérêts des emprunts des dettes dues à la fin de l'exercice et qui sont rattachés à l'exercice.

17 Dettes de crédit bail et contrats assimilés

Le leasing ou crédit bail est défini être des opérations de location d'immeubles de matériels qui donne au locataire la faculté d'acquérir au plus tard à l'expiration du bail tout ou partie des biens loués moyennant un revenu.

## **B. Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé**

Les immobilisations sont des biens ou valeurs destinés à rester durablement dans l'entreprise. A priori la durée de vie est supérieure à une année. Les immobilisations sont classées en différentes catégories auxquelles s'ajoutent les avances et acomptes versés sur immobilisations

**Les charges immobilisées :** Ce sont des charges inscrites à l'origine selon leur nature dans les comptes de gestion mais dont il peut être démontré qu'elles sont profitables à l'existence et au développement de l'entreprise non seulement pour l'exercice en cours mais aussi pour l'exercice à venir. Les charges immobilisées ont un caractère d'actif fictif.

**Les immobilisations incorporelles :** Ce sont des immobilisations immatérielles et tous les autres éléments susceptibles de générer des avantages futurs

**Les immobilisations corporelles :** ce sont des éléments d'actif :

- qui sont détenus par les entreprises soit pour être utilisés dans la production, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives

- Qui ont été acquis ou construits dans le but d'être utilisés de manière permanente
- Qui ne sont pas destinés à la vente dans le cycle normal d'exploitation

Pour distinguer un actif immobilisé d'un actif circulant il faudrait utilisé des critères suivants :

L'affectation ou la destination

La durée de séjour dans l'entreprise

la liquidité du bien

**Les immobilisations financières** : elles sont constituées par les titres de participation, les autres titres immobilisés, les prêts, les créances non commerciales assimilées à des prêts

26 Les titres de participation

Ce sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise parce que lui permettant d'exercer une certaine influence sur la société émettrice et d'en assurer le contrôle.

Sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital d'une autre entreprise.

Les immobilisations HORS .ACTIVITES ORDINAIRES (**HAO**)

ce sont des biens immobilisés non productifs ne participant pas au processus de production

### **C. Les comptes de stock**

Les stocks sont constitués de biens ou services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être :

Soit vendu en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours

Soit consommé en général au 1<sup>er</sup> usage.

### **D. Classe 4 les comptes de tiers**

Ils retracent les relations de l'entreprise avec les tiers, ils servent aussi à comptabiliser les créances et les dettes de l'entreprise à l'exclusion de celles inscrite respectivement dans les comptes d'actif immobilisé et les comptes de ressources stables ; Sont regroupés dans les comptes de la classe 4, les comptes rattachés aux tiers et destinés à enregistrer soit des modes de financement, liées aux dettes et aux créances (effet à recevoir, effet à payer) soit des dettes et créances à venir se rattachant à l'exercice (charges à payer, produit à recevoir) Les créances et les dettes sont regroupées dans les comptes de tiers pour toutes les opérations les concernant sans tenir compte de leur échéance (court terme, long terme). Il ne doit pas être procédé à la compensation entre les dettes et les créances concernant un même tiers sauf lorsqu'une telle compensation résulte d'une convention tacite ou expresse ; Lorsqu'il y a achat à crédit de stock, on utilise le compte 401 Fournisseur dettes en compte, lorsqu'on vend à crédit des stocks on utilise le compte 411 Client, lorsqu'on achète à crédit des immobilisations on utilise le compte 481 fournisseur d'investissement, lorsqu'on vend des immobilisations à crédit on utilise le compte 485 Créance sur immobilisations

### **E. Classe 5 Compte de trésorerie**

Ces comptes enregistrent les mouvements financiers de l'entreprise caractérisés par leur grande liquidité, il s'agit essentiellement des mouvements en espèces, chèques, des opérations réalisées avec des institutions financières.

51 Valeurs à encaisser

L'utilisation des comptes 511, 512, 513, 514 est facultative en cours d'exercice

50 Titres de placements

Ce sont des titres négociables acquis et cessible à tout moment en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus value

**F. Classe 6 Compte des charges AO**

**G. Classe 7 Compte des produits AO**

**H. Classe 8 comptes des autres charges et autres produits**

Les charges : Tous les comptes de la classe 6 et les comptes dont les numéros sont impairs de la classe 8. Les charges sont des emplois définitifs ou consommation de valeurs décaisser ou à décaisser par l'entreprise :

Soit en comptabilité des marchandises, approvisionnement, travaux et services consommés par l'entreprise ainsi que des avantages qui leur ont été consentis.

Soit exceptionnellement sans contrepartie directe. Les charges comprennent également pour la détermination du résultat de l'exercice :

des dotations aux amortissements et aux provisions

la valeur comptable des éléments d'actif cédés, détruits ou disparus. Les charges sont distinguées selon leur nature en charges d'exploitation, financières ou H.A.O

Les charges H.A.O sont **des charges non récurrentes** de nature non liées à l'activité ordinaire de l'entreprise. Elles, ne doivent pas être confondues avec les charges dites parfois exceptionnelles qui ne le sont que par leur montant et non par la nature du lien avec les activités ordinaires.

Les produits : ce sont des sommes ou valeurs reçues ou à recevoir :

Soit en contrepartie de la fourniture par l'entreprise de biens travaux services ainsi que des avantages qu'elle a consentis

Soit exceptionnellement sans contrepartie

Les produits comprennent également pour la détermination du résultat de l'exercice :

La production stockée au cours de l'exercice

La production immobilisée

Les reprises sur amortissements et provisions

Le prix de cession d'éléments d'actifs cédés ou détruits ou disparus

Le transfert de charges

Les produits H.A.O sont des produits non récurrents de nature non liée à l'A.O de l'entreprise. Les produits H.A.O ne doivent pas être confondus avec les produits dits exceptionnels définis le plus souvent à partir des circonstances exceptionnelles à l'origine de leur survenance.

